

3/ EMPLOIS DE CATEGORIE C

Intervenants à l'image et artistes de complément

Emploi	Niveau	Cachet Minimal Journalier au 1er janvier 2017
Animateur d'émission	HN	
Artiste invité	HN	
Intervenant spécialisé (-suivi du nom de la spécialité)	HN	
Invité / Intervenant	HN	
Doublure lumière	V	105.09
Figurant - Ensemble de 30 personnes ou plus (1)	V	81.37
Figurant - Ensemble de moins de 30 personnes (2)	V	84.08

Figurants :

(1) Ensemble de 30 personnes ou plus, portant costumes tout venant, de correction ordinaire, élégant de ville, tailleur, robe d'après-midi, de cocktail ou de dîner, teinte claire ou foncée pouvant être exigée, d'époque actuelle, avec désignation ou pas de la saison.

(2) Ensemble de moins de 30 personnes, portant costumes tout venant, de correction ordinaire, élégant de ville, tailleur, robe d'après-midi, de cocktail ou de dîner, teinte claire ou foncée pouvant être exigée, d'époque actuelle, avec désignation ou pas de la saison.

Supplément pour fourniture de costumes spéciaux (jaquette, costume de service, barman, steward, garçon de café, agent de police, costume d'époque ancienne, costume de soirée, habit, de maître d'hôtel, spencer, smoking, robe du soir, toutes teintes pouvant être exigées

46.82 €

Supplément pour les silhouettes (artistes de complément dont le personnage doit, pour les nécessités de la mise en scène, ressortir dans le champ de la caméra) ; les silhouettes peuvent être amenées à dire jusqu'à 2 répliques :

42.03 €

Supplément pour essayage

15.46 €

La demi-journée est rémunérée 65% du tarif journalier.

Engagement à la semaine: la rémunération minimale hebdomadaire est égale à 4,5 fois le cachet minimal journalier.